



Monsieur Jean-Paul PHILIPPOT  
Administrateur général  
RTBF  
Boulevard A. Reyers, 52

1044 BRUXELLES

**Vos réf. :**

**Nos réf. :** jg/mib/ama/idu/cvd

**Annexe(s) :**

Namur, le 6 juin 2018

Monsieur l'Administrateur général,

***Concerne : retransmission des matches de la Coupe du monde***

L'Union des Villes et Communes de Wallonie revient vers vous avec la problématique des retransmissions de matches de football à l'occasion du mondial 2018, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire au cours des mois ayant précédé le mondial 2014.

Vous avez sans doute pris connaissance de la motion proposée par la Commune de Neufchâteau. En notre qualité de représentant des pouvoirs locaux, nous ne pouvons qu'appuyer cette motion. Les deux demandes qui y figurent rejoignent d'ailleurs les souhaits que nous formulions en 2014.

Tout d'abord, s'agissant de permettre l'organisation de plus d'un événement par commune, cela nous semble justifié, compte tenu de la disparité des réalités communales.

En 2014, déjà, nous vous indiquions que nous estimions que la limitation à un seul événement de plus de 300 personnes par commune est exagérée, dans la mesure où elle ne tient nullement compte de la taille et de l'attractivité variables des villes et communes. Ainsi, des villes touristiques pourraient-elles drainer plus de spectateurs que d'autres et une commune de 3.000 habitants ne sera nécessairement pas confrontée aux mêmes demandes de la population et aux mêmes contraintes d'organisation (cf. étendue géographique de l'entité, capacités d'accueil des sites par rapport à la demande, présence ou pas d'organisations privées, contraintes de sécurité...) qu'une ville de 200.000 habitants. Le nombre d'événements susceptibles d'être organisés doit pouvoir être adapté selon le nombre d'habitants, un événement regroupant plus de 300 personnes par tranche de 10.000 habitants nous paraîtrait plus raisonnable.

Nous ne pouvons que réitérer cette demande.

Ensuite, l'UVCW réclame la gratuité pour les retransmissions des matches des Diables rouges qui sont organisées par les communes ou les asbl.

Cela rejoint également notre demande de 2014. Les événements organisés par les communes ou les asbl communales le sont dans un but de cohésion sociale et sans poursuivre aucun but de lucre. Par ailleurs, les organisateurs communaux auront à cœur d'organiser des événements qui garantiront la sécurité des spectateurs. La gratuité des retransmissions par les communes serait un geste de la RTBF pour contribuer à accroître la sécurité, qui, par les temps qui courent est cruciale pour le vivre ensemble, et pourrait être poursuivie dans un but d'intérêt général.

Nous revendiquons donc la gratuité pour les retransmissions effectuées par les communes et asbl communales, il s'agirait d'une nouvelle catégorie de retransmissions dans votre grille tarifaire.

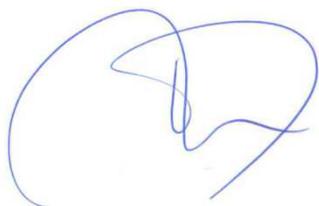
Nous comprenons qu'une telle demande est de nature à vous faire perdre une partie de vos rentrées financières. C'est pourquoi, nous sommes disposés à nous mettre autour de la table et discuter avec vous de modalités permettant de dégager une solution win-win. Cette solution pourrait d'ailleurs être négociée pour s'appliquer à toutes les retransmissions par les communes d'événements sportifs majeurs dont la RTBF aurait acquis les droits de diffusion.

A cet égard, nous nous permettons de vous rappeler la proposition que nous avons émise en 2014 :

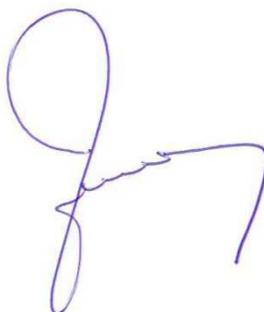
en ce qui concerne la valorisation des visions qui se feraient sur le domaine public, il nous semble que si un événement est organisé ou soutenu par un pouvoir public et que ce dernier s'engage à mettre en œuvre un dispositif de comptage des participants, vous seriez en mesure de valoriser ces comptages et la gratuité de la diffusion devrait prévaloir. *A contrario*, vous envisagez de facturer les diffusions en tenant compte d'une capacité maximale théorique d'accueil plutôt que d'un nombre réel de participants. Nous vous proposons de revoir cette position et sommes disposés à discuter de modalités de comptage, et de leur diffusion auprès de nos membres, qui permettraient une valorisation aisée du nombre de spectateurs. Là où aucun comptage ne serait organisé, nous comprenons qu'un système de facturation soit établi.

Nous espérons que ces propositions et arguments pourront permettre la rencontre des intérêts de la RTBF et des pouvoirs locaux, et nous tenons par ailleurs à votre disposition pour en discuter de vive voix.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur général, l'assurance de notre haute considération.



Michèle BOVERIE  
Secrétaire générale adjointe



Jacques GOBERT  
Président

*Conseiller expert : Isabelle Dugailliez, tél. 81 24 06 81, e-mail : isabelle.dugailliez@uvcw.be*  
*Directeur de Département : Alexandre Maitre, tél. 081 24 06 26, e-mail : alexandre.maitre@uvcw.be*  
*Secrétaire générale adjointe : Michèle Boverie, tél. 081 24 06 15, e-mail : michele.boverie@uvcw.be*